

RAPPORT N°96 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 14 OCTOBRE 2017

Ce rapport de SOS-Torture couvre la période du 7 au 14 octobre 2017 concernant les violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins neuf (9) personnes ont été assassinées au cours de la période ci-haut citée. Parmi les victimes, figurent six (6) personnes assassinées par un même individu dans la commune Buhiga à Karusi, qui s'est donné la mort après ce massacre.

Au cours de la même période, un nouveau détenu est décédé à la prison de Muyinga suite au refus de la direction de l'autoriser à se rendre dans un hôpital pour recevoir des soins appropriés. Un autre détenu avait été victime des mêmes pratiques il y a une année dans cette prison, ainsi qu'un autre prisonnier détenu à Mpimba au cours de cette année.

Ce même rapport évoque des tortures subies par sept (7) hommes habitants la commune Nyabitsinda à Ruyigi. Des miliciens Imbonerakure les ont ligotés et tabassés avant de les remettre à des agents de la police. Au moins six (6) autres personnes ont été victimes d'arrestations arbitraires et illégales au cours de la période.

1. Atteintes du droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné Consolante Ntiyankundiye sur la colline Nyanza, commune Marangara, province Ngozi (nord du pays) le 8 octobre 2017. Des proches rapportent qu'elle a été tuée à l'aide d'une machette.

SOS-Torture Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour.

- Des individus ont assassiné un jeune garçon dont le corps a été découvert à Kigoma, province Karusi (centre-est du pays) le 9 octobre 2017. La victime n'a pas été identifiée, et l'administration locale a procédé à son enterrement.
- Un homme nommé Claude Ntirandekura a assassiné six (6) personnes sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karusi (centre-est du pays) le 9 octobre 2017 dans la soirée. Des témoins rapportent que l'auteur de ces crimes a brûlé trois(3) des victimes dans leurs maisons et tué à la machette trois(3) autres victimes.

SOS-Torture Burundi note que l’auteur de ces assassinats a été retrouvé pendu. La police n’a pas déterminé à ce jour les raisons de ce massacre, mais a mis au cachot sept(7) personnes accusées de non-assistance à personnes en danger.

- Des individus non identifiés ont assassiné Bulex Bahungu dont le corps a été découvert sur la colline Renga, commune Marangara, province Ngozi (nord du pays) le 12 octobre 2017. Des témoins rapportent que la victime avait sur lui certains objets dérobés dans un ménage.

SOS-Torture/ Burundi note que la police n’a identifié aucun suspect, ni les circonstances de cet assassinat à ce jour.

- Un détenu nommé Anastase Sibomana est décédé dans les enceintes de la prison de Muyinga (nord du pays) le 8 octobre 2017. Des proches rapportent que cet homme avait demandé l’autorisation de sortir de prison pour recevoir des soins appropriés. Le directeur de la prison du nom d’Alfred Ngomirakiza a cependant refusé d’octroyer ce droit de sortie.

SOS-Torture Burundi note que ce n’est pas le premier cas de non-assistance d’une personne en danger à l’actif de la direction de la prison de Muyinga. Le détenu Elias Nishemezwe est décédé dans des conditions similaires le 25 juillet 2016 alors qu’il avait demandé l’autorisation de se rendre dans un hôpital pour des soins. Il était mineur au moment de son décès et avait été arrêté à son retour de Tanzanie (cfr **rapport Sos-Torture Burundi N°33** : <http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2016/10/SOS-TORTURE-BURUNDI-RAPPORT-N%C2%B033.pdf>).

SOS-Torture Burundi relève aussi un autre cas similaire survenu à la prison de Mpimba dans la ville de Bujumbura. Le détenu Armel Ndacituma (‘Mentu’) est mort le 18 avril 2017 en prison, alors qu’il réclamait une autorisation de sortie pour se rendre dans une structure de soins appropriée. Les responsables de prison lui ont refusé ce droit pourtant fondamental, arguant d’attendre le lendemain pour sortir. Le détenu Ndacituma n’a pas survécu (cfr **rapport Sos-Torture Burundi N°71** : <http://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2016/08/SOS-Torture-Burundi-nume%CC%81ro-71-en-Fr.pdf>).

2. Atteintes du droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté Faustin Ndikuriyo et Georges Ntaganzwa sur la colline Rusenda, commune Bukinyanya, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 7

octobre 2017. Des proches rapportent que ces deux hommes sont victimes de leurs convictions politiques. Ils auraient déclaré leur refus d'aller participer à l'ouverture d'une permanence locale du parti au pouvoir CNDD FDD et tenté de convaincre d'autres personnes de ne pas s'y rendre.

SOS-Torture Burundi note que ce motif ne constitue pas un délit ou une infraction justifiant l'emprisonnement. Les familles des deux hommes ne sont également pas autorisées à les rendre visite, ce qui constitue une autre violation de leurs droits. La police doit relâcher ces deux personnes qui n'ont fait qu'exprimer leur point de vue.

- Des agents de la police ont arrêté trois hommes sur la sous-colline Kamurenda, colline Kirungu, commune Nyabitsinda, province Ruyigi (Est du pays) le 7 octobre 2017. Des témoins rapportent que ces personnes prenaient un verre au domicile d'un ami qu'ils venaient rendre visite au moment de leur arrestation. Les trois hommes ont été maintenus en détention arbitrairement et contraints de verser 20.000 francs chacun pour être relâché tard dans la soirée vers 23 heures. Des témoins rapportent aussi l'arrestation d'un autre homme venu s'enquérir de la situation. Ce sont des jeunes miliciens imbonerakure du parti au pouvoir qui l'ont arrêté, l'accusant de collaborer avec des journalistes en exil.

SOS-Torture Burundi note que l'extorsion d'argent est devenue une pratique des agents de police pour échapper à une arrestation arbitraire. Les personnes qui ne parviennent pas à satisfaire les demandes des agents de police, et parfois des miliciens imbonerakure, sont détenues sans raison.

- Des membres de la milice Imbonerakure ont arrêté et torturé Edouard Mabwire et son neveu Damas Sibomana, Janvier Bankuwunguka, Prosper Harerimana, Firmin Nyandwi, Elias et Diomède Ntakarutimana sur la colline Ruharo, zone Muhwazi, commune Nyabitsinda, province Ruyigi (Est du pays) le 7 octobre 2017 dans la soirée. Des proches rapportent que tous ces hommes se trouvaient au domicile du père d'Edouard Mabwire qui leur répartissait des tâches à accomplir pour le lendemain. Les miliciens imbonerakure sont arrivés sur place et ont commencé à tabasser toutes les personnes présentes après les avoir ligotées, sous prétexte qu'ils se disputaient. Des témoins ont pu identifier certains des miliciens tortionnaires ce jour-là : David Tuyikorere, Méthode Ntawukirishiga, leur leader local Ferdinand Kanani déjà cité dans plusieurs actes de torture dans la commune Nyabitsinda ainsi que d'autres miliciens non identifiés.

SOS-Torture Burundi note que M.Edouard Mabwire a été grièvement blessé suite à ces tortures, mais les miliciens imbonerakure l’ont emmené avec tous les autres vers une position de police de Nyaruganda. Les agents de police présents ont maintenu ces hommes en détention arbitraire tout en étant toujours ligotés durant deux jours. Ils les ont relâchés après avoir déboursés 20.000 francs. Cette impunité dont jouissent les miliciens imbonerakure a déjà poussé certains habitants de la localité à fuir de peur de subir le même sort.

- Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Gaston Nshimirimana dans la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura le 10 octobre 2017. Des proches rapportent que M.Nshimirimana a ensuite été remis à des agents du service national des renseignements mais qu’ils n’ont aucune nouvelle de lui depuis ce jour et ne connaissent pas non plus son lieu de détention.

SOS-Torture Burundi note qu’il s’agit d’une arrestation illégale menée par des personnes non habilitées en l’occurrence des miliciens qui jouissent d’une impunité et de la complicité. Il y a également une crainte pour la sécurité de la victime, étant donné que son lieu de détention n’a pas été communiqué. Le Service National des Renseignements doit communiquer le lieu de détention de M. Nshimirimana ainsi que les motifs.

- Des individus non identifiés ont pénétré de nuit dans les locaux du bar-restaurant dénommé Frieden situé au centre de la ville de Ruyigi (Est du pays) le 11 octobre 2017. Ces locaux appartiennent à Mme Marguerite “Maggy” Barankitse, une des leaders de la société civile burundaise contrainte à l’exile depuis 2015 suite à sa participation dans le mouvement Halte au 3^{ème} mandat des organisations de la société civile et les menaces pour sa sécurité. Des témoins rapportent que ces personnes se sont emparées de plusieurs biens.

SOS-Torture Burundi note que cet acte a été commis à moins de 50 mètres de plusieurs bâtiments publics gardés par des policiers dont le Tribunal de Grande Instance de Ruyigi, le Parquet de Ruyigi ainsi que le bureau du Gouverneur de province.

- Des miliciens imbonerakure en complicité avec des responsables administratifs ont imposé des contributions obligatoires aux habitants de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura. Ces sommes d’argent seraient destinées à payer ces miliciens imbonerakure du parti au pouvoir qui mènent des patrouilles la nuit.

Ces patrouilles sont par ailleurs incontrôlées car les miliciens imbonerakure commettent des exactions, imposant aussi un couvre-feu qui restreint les libertés de mouvement de la population. Les personnes qui ne militent pas pour le parti au pouvoir sont particulièrement visées et brutalisées. Les autorités communales et provinciales doivent mettre un terme à ce rançonnement ainsi qu'à ces patrouilles illégales qui sèment la peur et l'insécurité.

3. Les réfugiés Burundais en RDC ne sont pas en sécurité

Plusieurs réfugiés Burundais du camp de Lusenda, province sud-Kivu, zone Fizi, en République Démocratique du Congo (RDC) rapportent des craintes pour leur sécurité depuis l'attaque qui a causé la mort de plusieurs réfugiés à Kamanyola il y a quelques semaines. Ces réfugiés ont confié à SOS-Torture Burundi qu'ils ne sont plus sécurisés. Ainsi, les policiers congolais ont déserté les environs du camp après avoir démolis leurs guérites ; laissant à eux-mêmes les réfugiés.

Des réfugiés rapportent aussi que plusieurs de leurs compatriotes ont déjà déserté le camp suite à la crainte d'une nouvelle attaque des groupes rebelles congolais. Au village 40 du camp de Lusenda qui recensait il y a peu 49 familles de réfugiés, il ne reste que 29 familles. La peur pour leur sécurité est accentuée par des incursions menées dans le camp par des militaires congolais qui s'habillent en tenue civile pour infiltrer le camp en se faisant passer pour des sans-abris.

SOS-Torture Burundi note aussi que des citoyens congolais ont engagé des pétitions visant à demander le démantèlement du camp des réfugiés Burundais de Lusenda pour être relocalisé ailleurs. Le HCR et le gouvernement congolais doivent assurer la sécurité des réfugiés qui ont fui le Burundi. Toute décision concernant le camp de Lusenda doit garantir leur sécurité pour éviter de nouveaux massacres.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraire, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE